

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_13-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume Largeron

DEL05122024-13

**CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE
D'UN HEBERGEMENT D'URGENCE AVEC L'ESPACE BERNADETTE**

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la délibération DEL20012022-05 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'Espace Bernadette, pour la période 2022 à 2024,

Considérant que la convention arrive à échéance et que le bilan effectué par les parties s'avère positif de par le respect des engagements de chacun,

Considérant que les missions de la Ville de Nevers requièrent le renouvellement d'un conventionnement permettant l'hébergement d'urgence de personnes victimes de sinistre en s'appuyant sur le CCAS pour l'accompagnement des personnes,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'approuver les termes de ladite convention proposée entre le C.C.A.S., l'Espace Bernadette et la Ville de Nevers, qui prévoit, pour la période 2025-2026, les différents engagements des signataires, notamment en matière de :

- . Mise à disposition d'hébergement et de tarification par l'Espace Bernadette.
- . Prise en charge financière par la Ville de Nevers et le C.C.A.S.,
- . Accompagnement aux démarches par le C.C.A.S. de Nevers.

– D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer cette convention tripartite et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

